

## Synthèse

Les **3 enquêtes** - pour lesquelles l'**avis d'opportunité** était sollicité - ont reçu un avis favorable :

- enquête sur *les formes de travail indépendant 2017* , Insee : il s'agit d'un module complémentaire de l'enquête Emploi qui répond à un règlement européen (module nouveau pour suivre les nouvelles formes d'emploi non salarié) ;
- enquête sur *les Relations Professionnelles et Négociations d'Entreprise, Dares* : cette enquête qui sera menée en 2017 constituera le cinquième point d'une série d'enquêtes reconduites tous les six ans. Deux objectifs majeurs sont fixés : décrire le fonctionnement des institutions représentatives du personnel et les pratiques de négociation collective dans les établissements et les entreprises et analyser les liens entre politiques de gestion du personnel, organisation du travail, stratégies économiques et performance des entreprises ;
- enquête sur *l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation, Dares* : il s'agit d'une reconduction d'une enquête mise en place en 2011 qui a pour objectif d'obtenir une information régulière sur le devenir des bénéficiaires six mois après leur sortie du dispositif.

Bernard Gazier, Président du **groupe de travail en cours sur la « Diversité des formes d'emploi à l'épreuve de la statistique »**, a présenté les sujets abordés dans les sept réunions passées (recension des rapports passés et des données existantes, interrogations sur les concepts, comparaisons internationales, dynamique et trajectoires, intérêt d'une typologie des différents contrats et statuts, etc. Les sujets qui restent à traiter portent notamment sur les stages ou les formes émergentes d'emploi. Il rappelle qu'il souhaite être en mesure d'apprécier les enjeux dans lesquels s'inscrit la mise en œuvre de la DSN pour articuler les travaux de son groupe aux avancées de la DSN. Claude Picard, rapporteur du groupe, précise les quatre axes de structuration de la typologie envisagée : le statut (salarié/indépendant), le développement de l'intermédiation (avec l'intérim et les relations de tiers), le type de contrat de travail (avec l'explosion des contrats courts) et les situations d'emploi (activité réduite, sans contrat, multi-activité...). **Les échanges** ont porté principalement sur les sujets suivants : , l'intérêt d'isoler les secteurs qui recourent fortement aux activités réduites et aux formes particulières d'emploi, le CDD d'usage qui est très mal connu quantitativement. Les questions de prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes et de conditions de travail seront traitées par le groupe au travers d'indicateurs de qualité de l'emploi. Une attention particulière sera portée au traitement des emplois vacataires, qui représentent un nombre important.

Différents travaux ont été présentés pour engager le lancement du groupe de travail sur le thème du **travail dissimulé**.

Cyrille Hagneré de l'Acoss a présenté *deux méthodes d'estimation de la fraude sociale*. La première est une évaluation par post-stratification à partir des résultats des contrôles ciblés, reposant sur une évaluation ex ante des comportements de fraude et de leurs déterminants. Compte-tenu de l'importance du biais de sélection, la méthode par post-stratification a tendance à tirer vers le haut l'estimation du montant de fraude. L'évaluation est biaisée ce qui fragilise les résultats. La deuxième méthode d'évaluation est basée sur les contrôles aléatoires, sans biais de sélection a priori, et donc extrapolable à l'ensemble. Les deux méthodes peuvent souffrir de biais de détection, seule une partie de la fraude étant détectée lors des contrôles.

Ronan Mahieu de l'Insee a présenté, ensuite, les méthodes *d'évaluation macroéconomique de l'activité dissimulée* dans le cadre de la comptabilité nationale, l'objectif étant d'intégrer toute l'activité économique réalisée sur le territoire. Les données utilisées reposent essentiellement sur des sources administratives (notamment fiscales). Deux types de méthodes sont mobilisées, les premières pour l'estimation de l'activité dissimulée des *Entreprises non financières* (ENF), hors agriculture, logement et action sociale, les secondes portant sur le champ des ménages en tant qu'employeurs. La fraude intégrée en termes de production, valeur ajoutée et emploi comprend la fraude des entreprises ayant une existence légale ainsi que l'activité clandestine. On retrouve la plupart des problèmes soulignés par l'Acoss et notamment les biais de sélection et de détection. En conséquence, certaines estimations peuvent être fragiles.

Philippe Adair de l'Université Paris-Est Créteil (ERUDITE), présente, ensuite, une étude sur *l'approche internationale de la mesure du travail dissimulé*. Après une définition des termes du « travail dissimulé », du « secteur informel à l'emploi informel », il rappelle les ordres de grandeur actuels (d'après Tian en 2011, l'estimation du travail illégal serait comprise entre 8 à 16 milliards d'euros soit 0,5% à 0,8% du *Produit intérieur brut* en France). Il dresse un panorama des sources mobilisables, en mentionnant les résultats d'enquêtes (l'enquête emploi de l'Insee et l'Eurobaromètre 2013) ou les sources d'audit, notamment de l'Acoss. Concernant l'enquête emploi, qui comprend notamment des questions sur l'activité, le statut, le type de contrat, les horaires de travail et le niveau d'éducation des individus, il est rappelé que la nouvelle question introduite en 2013 dans l'enquête emploi sur l'existence d'une activité non déclarée, ne permet pas de mesurer l'emploi informel car elle intervient en

« rattrapage » et non en question directe. Le sondage du baromètre européen qui questionne la demande de biens et de services informels, ainsi que l'offre de travail non déclaré et la perception de la fraude précise que la perception du risque de sanction pour une activité non déclarée est faible (un tiers des personnes seulement estiment le risque élevé) et que **90% des individus estiment la fraude sociale inacceptable**. Puis, la typologie d'Eurostat de *l'Économie non observée* (ENO) est présentée ; elle définit sept composantes et quatre catégories de production marchande et la catégorie non marchande. Deux types de production en particulier sont présentées : la production illégale correspond aux trafics de biens légaux et biens réglementés ou prohibés, la production souterraine comprend la fraude sociale y compris la *taxe sur la valeur ajoutée* (TVA). La production souterraine représente la part prépondérante de l'ENO dans les 12 pays de l'UE participant à l'enquête OCDE de 2012. L'ENO est quant à elle plus élevée dans les pays de l'Est de *l'Union européenne* (UE) et qu'elle est moins élevée dans les pays de l'Ouest de l'UE, à l'exception de l'Italie. Enfin, la production illégale est non imputée en France et au Royaume-Uni, malgré son caractère obligatoire depuis 2014

Alain Gubian, Président du groupe de travail à venir sur *La mesure du travail dissimulé et ses impacts pour les finances publiques*, présente le projet de mandat en rappelant ses enjeux fiscaux et sociaux en termes d'impact sur les finances publiques, sur l'application du droit du travail, sur l'égalité de concurrence entre les acteurs économiques et sur la cohésion sociale. Le groupe de travail aura à préciser le contour du « travail dissimulé » et à en améliorer la mesure, en préconisant notamment la ou les méthodes d'estimation qui apparaissent les plus pertinentes. Il s'intéressera également à l'évaluation des impacts du travail dissimulé sur les finances publiques. Le président indique que le périmètre du groupe est initialement large, mais que le groupe sera probablement amené à faire des priorités. . Ce groupe se réunira à partir de l'automne 2015 et durera un an. Les discussions ont principalement porté sur l'intérêt d'approfondir les questions portant sur le travail détaché pour les travailleurs non déclarés à un régime de sécurité sociale étranger, sur l'économie collaborative et sur les conditions de travail,. Alain Gubian a indiqué que les questions d'emploi et d'heures travaillées seraient traitées lors de la mesure du travail dissimulé et qu'il sera nécessaire de veiller à une bonne articulation des travaux entre ce groupe et celui de Bernard Gazier, notamment sur le sujet de l'économie collaborative, mais aussi des conditions de travail, sous réserve de sources disponibles.

Nicole Roth (Insee) et Christel Colin (Dares) présentent les principaux axes du programme statistique 2016 des services producteurs, en les situant dans le cadre de la feuille de route du moyen terme. **Les échanges** ont porté sur: la formation des demandeurs d'emploi, la Déclaration sociale nominative (DSN) et la diffusion des données à l'échelle des nouvelles régions. Sur la formation des demandeurs d'emploi, Christel Colin précise qu'il existe plusieurs sources sur ce thème même si la description des formations suivies et la connaissance de leur impact sur les trajectoires sont à améliorer. Un des enjeux est aussi de mieux présenter les résultats en termes de cohérence et d'accompagnement des utilisateurs. Ce sujet pourrait être abordé lors d'une prochaine commission, qui pourrait aussi être l'occasion d'une présentation du compte personnel de formation (CPF) et de son suivi statistique. S'agissant de la diffusion des statistiques sur les nouvelles régions, l'Insee et la Dares ont bien prévu de diffuser ces informations dès janvier 2016, en conservant pendant quelques temps des informations sur les régions actuelles pour les analyses sur longue période.

Enfin, Pierre Audibert, Secrétaire général du Cnis présente deux demandes d'accès **au titre de l'article 7bis de la loi n°51-7111 du 7 juin 1951** présentées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). La première concerne la demande d'accès aux données individuelles de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) concernant la détermination du droit et le calcul des prestations de retraite. La deuxième concerne l'accessibilité aux données relatives à la prime d'activité détenues par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Les deux demandes sont accordées.